

Depuis des années que je prône une Monarchie sociale, je constate parfois une certaine indifférence des milieux monarchistes sur cette fameuse question sociale qui, pourtant, ne cesse d'interroger notre société et les classes populaires comme, de plus en plus, les classes moyennes qui, jusqu'à cette dernière décennie, se croyaient à l'abri des dysfonctionnements de la mondialisation. Peut-être cela est-il dû à la sociologie des partisans de la Monarchie, qui se recrutent plus dans le monde des « intellectuels » (et ce n'est pas péjoratif sous ma plume) et de certaines élites sociales moins concernées par le chômage que la plupart de nos concitoyens. Bien sûr, nombre de royalistes militants ont lu Valois ou les écrits du Cercle Proudhon, mélange d'étudiants d'Action Française et d'ouvriers anarcho-syndicalistes, et dénoncent les excès du libéralisme économique, tout en clamant un « ni droite ni gauche » qui, s'il est théoriquement satisfaisant, est beaucoup moins compréhensible et pratiqué dans la réalité. Pourtant, il y a toujours eu des royalistes sociaux, depuis ces artisans attachés à leurs corporations dissoutes par les lois de 1791 et les légitimistes des années 1820-1880 dont certains n'hésiteront pas à se former en une « Montagne blanche » ouvriériste et « révolutionnaire » face au nouvel ordre bourgeois né de l'industrialisation du XIXe siècle, jusqu'aux militants de **L'Accord Social** de Firmin Bacconnier et à ses successeurs de **Notre Avenir Français** de Robert Lecompte qui, dans les années 1960-1990, maintenaient la flamme de ce royalisme social ordonné autour des écrits et idées de La Tour du Pin...

Le **Groupe d'Action Royaliste** est né, il y a une bonne dizaine d'années, autour de la volonté de renouer avec ce royalisme social et populaire d'antan, non pour entretenir une nostalgie, mais pour travailler sur la question sociale et ouvrir des pistes de proposition dans une France traversée de part en part par une globalisation qui n'est pas qu'économique :

**c'est la justice sociale qui est notre boussole**

, et il n'est pas indifférent de rappeler que c'est le roi Louis XVI à qui est attribué le premier usage de cette formule qui, bien plus tard, deviendra aussi le titre d'une revue royaliste du premier vingtième siècle ! Justice sociale qui ne signifie pas dogmatisme mais volonté de ne pas oublier les hommes dans la société, et de ne pas laisser les inégalités (1) devenir des

injustices parce qu'elles sombreraient dans la démesure qui est l'ennemi de tout bien si l'on n'y prend garde.



Or, les années dernières semblent avoir renoué avec la « lutte des classes », et c'est un milliardaire états-unien qui, il y a déjà quelques temps, avouait qu'elle avait tournée à la victoire des plus riches ! A bien y regarder, nous assistons effectivement à un écart des ciseaux de plus en plus large entre les plus fortunés, très liés aux réseaux de la mondialisation et de la métropolisation, et les moins aisés, fragilisés socialement et culturellement mais aussi fascinés, pour nombre d'entre eux, par le système même qui les exploite et les aliène, celui de la société de consommation. En lisant nombre de textes sur la condition ouvrière au XIXe siècle en France et en Angleterre, j'ai remarqué une certaine gêne ouvrière, à partir du milieu de ce siècle de fer et d'acier, à s'en prendre au système de production et aux machines qui, pourtant, étaient l'un des éléments majeurs de leur exploitation souvent brutale. Pourtant, en 1811, les tisserands anglais, ruinés par la concurrence des machines, avaient engagé la destruction de celles-ci, au grand dam des propriétaires industriels : cette révolte contre les machines, baptisée « luddisme », était-elle hostile aux progrès techniques ou, bien plutôt, à leur usage désormais réservé à ceux qui avaient les moyens financiers de se les approprier ? C'était

surtout un cri de désespoir de ceux qui ne voulaient pas mourir pauvres mais vivre de leur travail, librement, dignement. Il ne fut pas entendu mais, au contraire, fortement réprimé : **en février 1812, une loi est votée par le parlement de Londres qui condamne à la peine capitale les destructeurs de machines**

... Ainsi, désormais,

**une machine vaut plus que la vie d'un homme**

! Cet événement est l'un des plus importants de l'histoire sociale en Europe, mais il est totalement érudé aujourd'hui, à part quelques études universitaires souvent confidentielles et des textes militants des partisans de la décroissance qui en font état. Pourtant, avec les lois françaises de 1791 détruisant les corporations et le modèle social français (décret d'Allarde et loi Le Chapelier, mars et juin), c'est sans doute la date la plus révélatrice et symbolique de **la violence du mode de développement industriel et économique issu de l'idéologie franklinienne**

, de ce « Time is Money » qui fait passer les intérêts de tous les hommes du Travail après ceux de l'Argent et de ses possesseurs fortunés.

Or, après cette résistance des artisans et ouvriers anglais de 1811-1817, et celle des Canuts de Lyon face aux mêmes enjeux sous la Monarchie de Juillet, les recrues de l'industrialisation, généralement issues des campagnes, paraissent renoncer à la contestation du système économique, aspirant plus à en profiter qu'à le remettre fondamentalement en cause, si ce n'est sur le seul rapport de domination : les luttes se font souvent anti-patronales ou salariales, et évoquent les questions statutaires des travailleurs sans poser la question du système de la Technique au service de l'Argent. Pourquoi ? La question mérite d'être posée, d'autant plus que le même système de développement industriel et économique s'est répandu sur le monde, accéléré encore ces trente dernières années par la mondialisation, et que la même gêne ouvrière, ou la même retenue des travailleurs, semble dominer, que cela soit en Chine ou en Malaisie, au Vietnam ou en Ethiopie (nouvel eldorado du travail sous-payé et des firmes transnationales...). A bien y regarder, j'en déduis que les travailleurs nouvellement entrés en usines ont acquis la certitude que leur exploitation est la voie d'accès pour l'intégration, « leur » intégration, dans la société de consommation à laquelle ils aspirent, sinon pour eux, du moins pour leurs enfants, puisqu'elle leur est présentée comme l'avenir radieux auquel mène forcément le « Développement » dont ils sont les soutiers, et ils représentent, intimement et sans le saisir parfois eux-mêmes, une « classe sacrificielle » (2). Ainsi, cette « aliénation » à ce millénarisme consumériste est le meilleur moyen de ce système de domination de l'Argent et de ses « plus fortunés », de cette « Fortune anonyme et vagabonde » qui vit de la mondialisation

et de sa « fluidité » et qui sait se défendre malgré les révoltes sociales qui, un peu partout dans le monde, semblent surgir sans réussir à s'ordonner.

Et la Monarchie là-dedans ? Firmin Bacconnier avait bien compris, à la suite de La Tour du Pin, que celle-ci, si elle voulait se refonder solidement, devait s'enraciner dans une légitimité de « service social », et incarner, face aux féodalités financières et économiques, la Justice sociale. Mais la Monarchie royale « à la française » dispose d'un atout qu'elle a parfois hésité à engager dans le passé et, en particulier, au XIXe siècle : celui de **son indépendance de situation, le roi ne tenant son sceptre ni de l'élection ni de l'Argent qui fait trop souvent cette dernière, et qui peut lui permettre de poser des actes politiques forts et éminemment sociaux** . Le roi

Louis XVIII, contre l'avis de certains de ses ministres et de ses « nouveaux » conseillers issus de la bourgeoisie d'affaires jadis chouchoutée par l'empereur alors déchu et exilé à l'île d'Elbe, avait fait adopter, dès sa montée sur le trône en 1814, une loi dite de « sanctification du dimanche » qui interdisait de commercer et de produire le jour du Seigneur alors que Napoléon, lui, affirmait que l'ouvrier pouvait bien travailler tous les jours puisqu'il mangeait au même rythme... Cette loi voulue par le roi fut combattue par les industriels, mais elle fut appliquée jusqu'en 1830 sans beaucoup d'exceptions, ce qui ne fut plus le cas dès le lendemain des Trois Glorieuses de Juillet : le coup « final » (en fait, temporaire...) porté au repos dominical le fut en 1880 quand les députés républicains, au nom de la « liberté du travail » (qui n'était, en fait, que celle de ceux qui avaient les moyens d'en fournir dans leurs usines...), abolirent cette loi dans laquelle, hypocritement, ils dénoncèrent un « reste de superstition » lié au dimanche et prôné par une Eglise considérée comme rétrograde !



« Il faudra choisir... »

et